

INFORMATION RELATIVE A LA RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT ET DES AUTRES MEMBRES DU DIRECTOIRE DE KLÉPIERRE SA

À Paris, le 12 mai 2023

Conformément aux recommandations du code AFEP-MEDEF, Klépierre SA rend public les éléments de rémunération du Président et des autres membres du Directoire déterminés par le Conseil de Surveillance, sur recommandations favorables du Comité des Nominations et des Rémunérations, et approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires de Klépierre SA du 11 mai 2023.

▪ Rémunération fixe

La rémunération fixe du Président et des autres membres du Directoire au titre de l'exercice 2022 est la suivante :

- Monsieur Jean-Marc Jestin (Président du Directoire) : 789 658 euros,
- Monsieur Stéphane Tortajada (Directeur financier, membre du Directoire à compter du 22 juin 2022) : 237 945 euros,
- Monsieur Jean-Michel Gault (Directeur financier, membre du Directoire jusqu'au 21 juin 2022) : 226 192 euros,
- Monsieur Beñat Ortega (Directeur des opérations, membre du Directoire jusqu'au 31 janvier 2022) : 38 219 euros.

La rémunération fixe du Président et des autres membres du Directoire au titre de l'exercice 2023 est fixée comme suit :

- Président du Directoire : 825 000 euros,
- Membres du Directoire ¹ : 500 000 euros.

¹ Il est précisé que par délibérations en date du 14 février 2023, le Conseil de Surveillance a fixé la rémunération fixe annuelle de Stéphane Tortajada au titre de 2023 à 450 000 euros (soit une rémunération inchangée par rapport à 2022 payable prorata temporis pour la période allant du 22 juin 2022 au 31 décembre 2022).

▪ **Rémunération variable court-terme**

La rémunération variable court-terme du Président et des autres membres du Directoire au titre de l'exercice 2022 versée au cours de l'exercice 2023 s'établit à :

- 1 184 486 euros s'agissant du Président du Directoire, Monsieur Jean-Marc Jestin,
- 356 918 euros s'agissant du Directeur financier, membre du Directoire, Monsieur Stéphane Tortajada,
- 294 049 s'agissant du Directeur financier, membre du Directoire, Monsieur Jean-Michel Gault.

Les détails concernant les taux de réalisation des critères quantitatifs et qualitatifs permettant de déterminer le montant de la rémunération variable court-terme du Président et des autres membres du Directoire au titre de l'exercice 2022 sont présentés aux pages 300 à 312 du Document d'enregistrement universel 2022 de Klépierre.

S'agissant de l'exercice 2023, la rémunération variable court-terme sera fixée selon les critères quantitatifs et qualitatifs décrits en page 291 du Document d'enregistrement universel 2022 de Klépierre.

▪ **Rémunération variable long-terme**

Pour 2023, les attributions annuelles réalisées au profit du Président du Directoire et des autres membres du Directoire ne pourront pas représenter plus de 100 % de leur rémunération court terme respective⁽²⁾.

L'attribution définitive de ces actions de performance devra être soumises à une condition de présence et à quatre conditions de performance, appréciées sur une période de trois ans, présentées aux pages 293 et 294 du Document d'enregistrement universel 2022 de Klépierre.

▪ **Indemnité de cessation de fonction**

En cas de départ contraint de Klépierre SA du Président du Directoire et/ou d'un autre membre du Directoire, un mécanisme indemnitaire est mis en place.

Les détails de ce mécanisme sont présentés aux pages 295 et 297 du Document d'enregistrement universel 2022 de Klépierre.

▪ **Autres éléments de rémunération**

Les avantages de toute nature dont bénéficient le Président du Directoire et les autres membres du Directoire en 2023 sont rappelés aux pages 295 à 297 du Document d'enregistrement universel 2022 de Klépierre.

(2) La rémunération court-terme est égale à la somme de la rémunération fixe et de la rémunération variable court-terme à la cible.

L'ensemble des informations relatives à la rémunération 2022 du Président du Directoire et des autres membres du Directoire et la politique de rémunération 2023 qui leur est applicable figure dans le Document d'enregistrement universel 2022 de Klépierre. Ce dernier est disponible sur le site internet de Klépierre (<https://www.klepierre.com>).